



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

**TERMES DE REFERENCE DES CONSULTANTS
INFORMATIENS DEVELOPPEURS POUR L'ENQUETE DE
SUIVI DE LA PAUVRETE AU SENEGAL (ESPS II, 2010)**

Dakar, Octobre 2010

I- Contexte et justification

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est l'organisation responsable de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion de toutes les données statistiques officielles concernant les activités économiques et sociales de la République du Sénégal.

L'ANSD a sollicité et obtenu un fonds de préparation pour mettre en œuvre la deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II) et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre du présent contrat pour le recrutement de deux informaticiens développeurs.

Dans le cadre de cette enquête, elle prévoit d'utiliser les techniques modernes de collecte et de traitement des données.

Cette opération sera menée auprès de vingt mille ménages par plus d'une centaine d'enquêteurs et contrôleurs, à travers toutes les régions du pays.

Le questionnaire comporte une quarantaine de pages avec divers volets.

L'utilisation de cette méthodologie de collecte et de traitement doit permettre à l'ANSD de se départir du support papier comme outil de collecte.

Un autre intérêt est l'utilisation future de cette technologie lors de prochaines opérations similaires.

Les changements attendus dans le déroulement de cette nouvelle méthode vont concerner :

- l'activité de conception et de déroulement de l'interview ;
- la non impression des questionnaires au format papier ;
- la prise en compte immédiate de la réponse de l'enquêté en machine ;
- la disponibilité rapide des données collectées ;
- le traitement efficace des données.

II- Rappel des principaux objectifs et résultats attendus

L'objectif général est de raccourcir le temps entre la collecte des données, la production et l'analyse des résultats à travers les objectifs spécifiques suivants :

- optimiser l'utilisation du personnel durant tout le processus de collecte et de traitement ;
- réduire la durée du traitement par une bonne anticipation sur l'appréciation de la cohérence et de la qualité des données ;
- développer les capacités techniques internes de l'ANSD de façon à maîtriser tout le processus pour son utilisation optimale lors des futures enquêtes.

Les résultats attendus à l'issue de la mise en place du dispositif sont :

- une bonne organisation de la collecte des données ;
- une bonne souplesse de l'interview ;
- un contrôle à distance des opérations de collecte ;
- une saisie et une transmission automatique des données collectées en temps réel ;
- un traitement efficace des données en temps réel afin de bénéficier de la présence des enquêteurs sur le terrain pour d'éventuelles corrections.

III- Missions et mandats du consultant

Compte tenu de son expérience avérée en matière de développement de logiciels, le consultant a pour principale mission d'apporter un appui technique significatif à la section n°2 qui est l'équipe en charge des travaux de formation informatique, de traitements, de transmission électronique, d'apurements, d'entretien des supports informatiques de collecte (serveurs, Tablets-PC) et de l'archivage. A cet égard, il doit mener les activités portant sur :

1. La conception et le déploiement des applications devant permettre l'interview ;
2. la réalisation des tests de fonctionnalités et d'intégration des programmes
3. la rédaction des guides d'utilisation et de maintenance
4. La formation des enquêteurs et la mise en place d'un dispositif de collecte ;
5. La mise en place d'un dispositif de suivi/contrôle de la collecte et de la qualité des données ;
6. Le transfert de compétence à travers la formation de cadres de l'ANSD ;
7. la maintenance et amélioration des programmes ;
8. l'appui dans toute autre tâche sur le réseau de l'ANSD.

Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec le Responsable de la Section n°2 du comité technique de l'enquête pour assurer un bon pilotage technique de la collecte et du traitement des données. A ce titre, il aidera ce dernier dans le suivi du bon fonctionnement des travaux de la section (Développement interface de collecte, formation informatique, traitements, transmission électronique, apurements, entretien supports informatiques de collecte, archivage).

IV - Profil du Consultant

Le consultant doit avoir :

- au moins un diplôme BAC + 4/5 en informatique ou équivalent;
- une expérience solide d'au moins cinq (05) années en informatique ;
- au moins trois (03) expériences dans le domaine et idéalement en rapport avec les enquêtes auprès des ménages ;
- une bonne connaissance en développement (.Net, Java, PHP, VB) ;
- une bonne connaissance en bases de données (MySQL, SQL Server) ;
- une bonne connaissance en réseaux et sécurité (Lan, Wan, IP, Ftp, Https) ;
- une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- Etre disponible immédiatement ;
- La maîtrise du traitement des données d'enquête et des logiciels statistiques associés (CSPRO, SPSS) serait un atout.

V – Dispositions contractuelles

- Procédures administratives et financières : Le Consultant signera un contrat de prestation de services avec l'ANSD dont les procédures administratives et financières seront appliquées.
- Livrables : Le Consultant remettra à l'ANSD un rapport d'étape au bout de deux mois d'exercice et un rapport final en fin de mandat.
- Durée : La durée d'intervention est prévue pour une période de cinq (05) mois ouvrables à compter de la date de signature du contrat du consultant. Le consultant sera recruté à temps plein et sera régi par le règlement intérieur de l'ANSD concernant les horaires de travail.
- Modalités de paiement : Les honoraires du Consultant seront payés à partir des fonds de la Banque Mondiale mis à la disposition de l'ANSD par l'intermédiaire de la Direction de la

Dette et de l'Investissement (DDI). Le paiement des honoraires du consultant se fera mensuellement. Le paiement des honoraires du consultant se fera mensuellement sur la base d'une fiche d'activités validée par l'ANSD.

- Obligations de l'ANSD : L'ANSD remettra au Consultant l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à la disposition dudit consultant, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

VI. Sélection du consultant

Le Consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale mises à jour en 2006. Le recrutement se fera selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels et sur la base des critères ci-dessous :

N°	CRITERES	SCORE attendu
1	Formation générale	15
	<ul style="list-style-type: none"> • BAC + 5 en informatique (15 pts) • BAC + 4 en informatique (10 pts) • Diplôme équivalent (5 pts) 	
2	Expérience en informatique	20
	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans et + d'expérience (20 pts) • De 2 à 4 ans d'expérience en informatique (10 pts) • Moins de 2 ans d'expérience professionnelle (0 pts) 	
3	Expérience en conduite de projets informatiques	15
	<ul style="list-style-type: none"> • Trois (03) expériences ou plus (15 pts) • Une (01) expérience (5 pts) 	
4	Connaissances en développement	28
	<ul style="list-style-type: none"> • .Net (7 pts) • Java (7 pts) • PHP (7pts) • Visual Basic (7 pts) 	
5	Connaissances en bases de données	12
	<ul style="list-style-type: none"> • MySQL (7pts) • SQL Server (5pts) 	
6	Connaissances en réseau et sécurité	10
	<ul style="list-style-type: none"> • Lan (2pts) • Wan (2pts) • IP (2pts) • FTP (2pts) • HTTPS (2pts) 	
	<u>Total général points du Postulant</u>	100